Rapport d'activité 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Rives

Sommaire

- Le CCAS de Rives
  1. Le cadre règlementaire
  2. Le conseil d'administration
  3. La commission permanente
  4. Les missions
  5. Le projet social du CCAS
  6. Le CIAS
  7. Les ressources humaines
- L'activité du CCAS de Rives
  1. L'aide sociale légale
  2. L'aide sociale facultative
- Le budget du CCAS de Rives
  1. L'évolution des dépenses
  2. L'évolution des recettes

Le CCAS de Rives

1. Le cadre règlementaire
2. Le Conseil d'Administration
3. La Commission Permanente
4. Les missions
5. Le CIAS du Pays Voironnais
6. L'équipe

Le cadre règlementaire

- La loi Notre réaffirme **l'obligation de créer un CCAS** tout en l'appliquant aux seules communes de plus de 1500 habitants (Article L123-4 du CASF)
- Le CCAS est un établissement public administratif communal agissant dans le domaine de l'action sociale et qui dispose d'une **personnalité juridique distincte de la commune**(budget, biens et personnel)
- Il est géré par un **conseil d'administration** qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale

Le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS est le Maire de la commune. Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la mise en place de la politique sociale décidée par la commune. Le conseil d'administration est composé de **membres élus par le conseil municipal** en son sein et de **membres nommés par le Maire**. Les membres élus sont au nombre de 7 (en plus du Maire), de même que les membres nommés.

Les représentants issus de la société civile sont officiellement nommés par arrêté du maire ou du président de l'EPCI. En application de l'article L 123-6 du CASF, doivent figurer obligatoirement, au sein du CA, un représentant de quatre catégories d'associations :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,
- un représentant des **associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales**,
- un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées** du département
- un représentant des **associations de personnes handicapées du département**.

Le Conseil d'Administration

Membres élus

- **Julien STEVANT**, Président du CCAS
- **Moussokro TOURÉ**, Vice-Présidente du CCAS
- **Laurent LAVOST**
- **Audrey ENDERLÉ**
- **Stéphanie SCHNEIDER**
- **Fatima DE SOUSA MOURA**
- **Ali ZERIZER**
- **Ludovic PLOTON**

Membres nommés

- **Michèle PROMONET**, D'une Rives à l'autre
- **Jacqueline BERNARD**, UNRPA (Ainés)
- **Magali HOANG**, Croix Rouge (Insertion)
- **Ludovic MARTEL**, FNATH (handicap)
- **Patrice MOUZ**, Passiflore
- **Monique BARBAGALLO**, UDAF (familles)
- **Hervé CHRISTOPHE**, MJC de Rives

La Commission Permanente

Le CA du 29 juillet 2020, a décidé de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et leurs attributions de manière régulière, afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du CCAS.

- Elle est composée en nombre égal d'administrateurs élus et d'administrateurs nommés, soit 6 au total en plus du Vice-président du CCAS.
- La commission se réunit à huis clos un mercredi sur deux si des demandes de secours sont formulées.
- La commission a pour objet de se prononcer sur les demandes d'aides financières, d'aides alimentaires non urgentes faites au CCAS et de décider de la forme d'aide attribuée (aide financière non remboursable, prêt, colis alimentaire, bons d'achat alimentaire).
- Les situations des demandeurs sont présentées de façon anonyme.
- Elle rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

La Commission Permanente

Membres élus

- **Moussokro TOURÉ**, Vice-Présidente du CCAS
- **Laurent LAVOST**
- **Stéphanie SCHNEIDER**
- **Fatima DE SOUSA MOURA**

Membres nommés

- **Michèle PROMONET**, D'une Rives à l'autre
- **Jacqueline BERNARD**, UNRPA (Ainés)
- **Ludovic MARTEL**, FNATH (handicap)
- **Magali HOANG**, Croix Rouge (Insertion)

Les missions

Le CCAS agit à deux niveaux : **action sociale légale** & **aide sociale facultative**

Action sociale légale

- Participation à l'instruction des **demandes d'aide sociale** :
  - Constitution dossier APA
  - Instruction des demandes d'aide sociale départementale à l'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées
  - Instruction des demandes d'obligation alimentaire
  - Instruction des demandes de compensation du handicap (MDPH)
- **Domiciliation** des personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune
- **Analyse des Besoins Sociaux** (déléguée au CIAS)

Aide sociale facultative

- **Aides ponctuelles** aux ménages en difficultés :
  - Aides financières
  - Aides alimentaires d'urgence
  - Distribution alimentaire
  - Plan Canicule
  - Accompagnement des familles ukrainiennes
- **Services et prestations** :
  - Portage de repas à domicile
  - Colis de fin d'année
  - Logement social
  - Gestion d'un logement d'urgence
- **Subventions** aux associations dites « sociales »

Le CIAS du Pays Voironnais

- Le CIAS (**Centre Intercommunal d'Action Sociale**) de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) dont **l'action sociale d'intérêt communautaire** est définie (nov. 2012) par :
  - Gestion du foyer logement Plein soleil
  - Lien Bleu (mission d'info CARSAT)
  - Dispositif de réussite éducative
  - Prévention jeunesse
    - Action d'animation conventionnée Département
    - Chantiers éducatifs
    - Actions liées aux conduites à risques
  - Soutien financier aux associations et initiatives ayant une action sociale intercommunale
  - Analyse des Besoins Sociaux (ABS)
  - Aide aux personnes âgées et handicapées (ADPAH)

Projet social du CCAS

Objectifs

1. Aide aux personnes âgées, en perte d'autonomie ou en situation de handicap
   - **Accompagner le maintien à domicile** : Organisation du portage des repas à domicile, Mise en lien avec les services de téléassistance, Accompagnement des aidants, Accompagnement dans la constitution des dossiers, …
   - **Prévenir des risques liés l'isolement** : Mise en place du plan canicule, Aller-vers, …
   - **Encourager les moments de vivre ensemble, de partage et d'échanges** : Organisation de temps conviviaux, Financement de projets de lien social, …
2. Soutien et accompagnement des personnes en difficulté
   - **Aides financières et alimentaires d'urgence** : Aides alimentaires, Aides financières d'urgence, …
   - **Aide au logement** : Gestion des demandes de logement social, Nuitées en hôtel, Participation à l'accompagnement des victimes de violences conjugales, …
   - **Faciliter l'accès aux droits** : Domiciliation, Mutuelle santé, …
3. Développement la solidarité locale
   - **Renforcement de la solidarité locale** : Collaboration avec les associations caritatives locales, Subventions aux associations solidaires, …

Projet social du CCAS

Objectifs transversaux

1. Développement de la connaissance des besoins des habitants et des dispositifs existants
   - **Analyse des Besoins Sociaux** : en partenariat avec le CIAS du Pays Voironnais et approfondissement chaque année sur des thématiques particulières
   - **Réseaux d'acteurs** : participation et/ou coordination de différents réseaux d'acteurs sociaux (CLSPD, CIAS, Réseaux des CCAS, UDCCAS, AG, …)
2. Communication et information
   - **Communication** : développement de support d'information sur les aides disponibles (flyers, affiches, site internet) pour informer les citoyens de leurs droits et des aides dont ils peuvent bénéficier.
   - **Information des usagers** : le CCAS reçoit les administrés sans rendez-vous pour répondre aux questions des usagers concernant les aides sociales.
3. Formation des agents du CCAS
   - **Formation des agents** : permettre aux agents du CCAS de se former afin qu'ils puissent répondre efficacement aux demandes des usagers (personnes âgées, familles en difficulté, etc.).
   - **Analyse de la pratique professionnelle** : Mettre en place des temps d'analyse de la pratique entre agents de CCAS pour leur permettre de prendre du recul sur les situations professionnelles, de mieux comprendre les enjeux et de réfléchir à leurs propres pratiques.

L'équipe

- Le CCAS est intégré au fonctionnement de la **Maison de l'Orgère** qui réunit en un seul lieu :
  - le centre social de l'Orgère
  - le service Vie associative, animation et culture
  - le CCAS
  - la direction du Pôle Social Animation

- L'accueil du CCAS est celui de la Maison de l'Orgère avec un **guichet unique**

- **Les agents**
  - Une direction du CCAS assurée par la direction du Pôle Social Animation
  - 1 agent Responsable du CCAS et travailleur social (1ETP)
    - En cours de recrutement
  - 1 agent Aides sociales et Séniors (1ETP)
  - 1 agent Logement / Questure (1ETP)

L'activité du CCAS de Rives

1. L'aide social légale
2. L'aide sociale facultative

Analyse des Besoins Sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux a été **déléguée par délibération au CIAS du Pays Voironnais**.

Il a été réalisé en 2021, la synthèse rendue en 2022, autour de plusieurs thématiques :

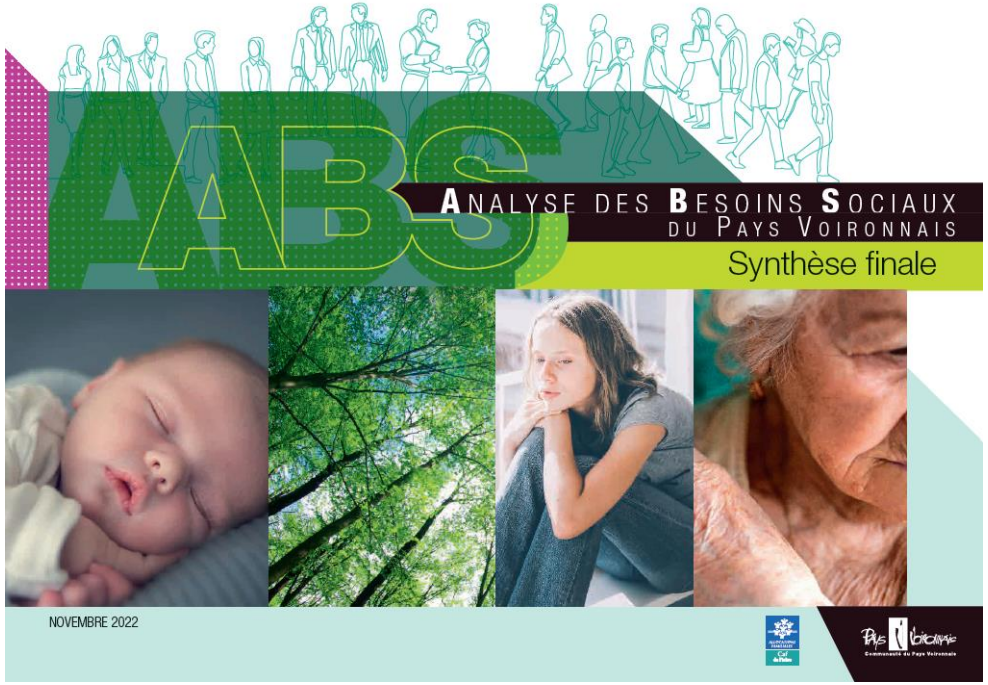

Constitution des dossiers APA

- L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie contribue à **maintenir à leur domicile** des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Le CCAS transmet et aide à la constitution des dossiers.
- Les personnes âgées peuvent également constituer leur dossier directement en ligne sur le site du Département.

- Nb de dossiers

2022	2023	2024
16	16	15

Participation à l'instruction des demandes d'aide sociale

Au titre de l'aide sociale légale, le CCAS participe à **l'instruction des demandes d'aide sociale** : accueil, information, aide à la constitution du dossier, vérification des pièces, envoi au Département.

- Nb de dossiers

	2022	2023	2024
Aides sociales	35	36	19

Domiciliation

La loi prévoit que les personnes sans domicile stable peuvent **élire domicile auprès des CCAS** / CIAS.

Cette domiciliation permet aux personnes de pouvoir **prétendre aux prestations sociales légales, règlementaires et conventionnelles** ainsi qu'à la délivrance d'un titre nationale d'identité et l'inscription sur les listes électorales.

- Nb de dossiers

2021	2022	2023	2024
10	6	5	5

Mutuelle santé

- Signature de la Convention de Partenariat le 21 octobre 2024
- Réunion publique le 12 novembre 2024
  - Une cinquantaine de personnes
- Début des permanences le vendredi 15 novembre 2024
- Permanences à la Maison de l'Orgère
  - Lundi matin
  - Vendredi après-midi

- Nb de dossiers

	2024
Nb de permanences	11
Nb de personnes reçues	58
Nb de devis réalisés (agence, téléphone, internet)	100

Aides financières

Ces aides s'adressent globalement au tout public et sont étudiés par la **Commission Permanente**.

Elles répondent à **des situations précaires ou d'urgence** et s'adaptent à la situation des ménages bénéficiaires.

Elles sont très rarement versées aux ménages demandeurs mais directement aux organismes dont les ménages sont débiteurs.

- Nb de dossiers

	2022	2023	2024
Nb d'aides	18 dossiers	18 dossiers	27 dossiers
Montant	3121,90€	5552,39€	8535,63€

Aides alimentaires d'urgence

Le CCAS octroie des **bons alimentaires** sur prescription des Assistantes sociales de secteur et des élus qui reçoivent des habitants lors de leurs permanences.

Ces bons alimentaires s'élèvent à :

- 50€ pour une personne seule
- 75€ pour un couple
- 100€ pour une famille

- Nb de dossiers

	2021	2022	2023	2024
Nb de bons	20	45	47	64
Montant total	962€	2 500€	3 175€	4 325€

Distribution alimentaire

Depuis 2016, le CCAS organise une distribution alimentaire en partenariat avec **l'association d'une Rives à l'autre** et la **Banque Alimentaire de l'Isère**.

Elle est destinée aux Rivois rencontrant des difficultés ponctuelles ou récurrentes et répondant aux critères d'accès fixés par le CA.

L'orientation du public est faite par les Assistantes sociales de secteur et le CCAS.

- Nb de dossiers

	2022	2023	2024
Nb de Foyers 1 pers. 2 pers. 3 pers. 4 pers. et +	33 14 8 6 5	21 6 3 5 7	35 12 9 6 8
Nb de personnes	74	59	83
Nb de passages	2 276	2 350	3 323

Épicerie Amandine

Le CCAS de Rives travaille en partenariat avec **l'Epicerie Amandine**, association intercommunale née en 2010.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- D'apporter une aide alimentaire à des personnes en difficultés financières
- De dynamiser les personnes sur un projet personnel et de les inciter à participer à la vie de l'épicerie
- De les sensibiliser à leur santé nutritionnelle et à l'achat responsable

L'accès se fait sur dossier, constitué par des travailleurs sociaux, pour une durée de 3 mois à 1 an.

- Nb de foyer inscrit

	2021	2022	2023	2024
1er semestre	7	9	0	12
2ème semestre	11	10	11	11

- Changement de locaux à Voiron

Portage de repas à domicile

Ce service permet à des personnes âgées et/ou handicapées de **bénéficier** d'un (ou deux) **repas équilibrés par jour**, livré en liaison froide par un prestataire.

Au delà du simple service rendu, ce service permet d'identifier les personnes âgées isolées et de créer du lien avec le CCAS.

- Nb de dossiers

	2022	2023	2024
Nb de pers. inscrites	44	34	38

Colis de fin d'année

Le CCAS distribue chaque année des colis de fin d'année aux plus de 70 ans.

Les enjeux de cette distribution sont :

- **D'aller à la rencontre** des séniors pour échanger avec eux sur leurs besoins et leurs attentes et pour les informer de leurs droits
- **De déceler des situations de fragilité** et de faire lien avec les travailleurs sociaux

A noter que depuis 2022, le CA a décider d'offrir un colis à l'ensemble des résidents de l'Ehpad

- Nb de dossiers

	2022	2023	2024
Nb de colis Solo	368	371	379
Nb de colis Duo	176	178	194
Nb de colis Ehpad	140	141	141
Total	684	690	714
Coût	12 224,51€	16 060,0€	16 039,96€

Plan Canicule

- Du 1er juin au 31 août
- Obligation de tenir un registre de veille et d'alerte
  - Personnes âgées de 65 ans et +
  - Personnes en situation de handicap
- Recensement des lieux rafraichis
- L'alerte et l'information des habitants
- Veille téléphonique

Temps conviviaux

- Thés dansants
  - 3 thés dansants
  - 100 personnes en moyenne

- Repas des Séniors
  - Pas fait en 2024

Logement social

- Le logement social c'est un logement :
  - Faisant l'objet d'une convention avec l'État, ouvrant droit à l'APL
  - Loué à titre de résidence principale (au moins 8 mois par an) à un prix modéré : le loyer est plafonné en fonction du type de financement (PLUS, PLAI, PLS) et de la zone géographique dans laquelle il est situé (Zone B1 pour Rives).
  - Pour des ménages disposant de revenus modestes ou faibles
  - Financé par des subventions (État et collectivités locales) et/ou des prêts privilégiés
  - Réalisé par un bailleur social

- Rives est un guichet de type Conseil
  - Information harmonisée au demandeur : règles d'accès, modalités de dépôt, processus d'attribution, répartition du parc social
  - Information relative au suivi du dossier du demandeur (état d'avancement du dossier)
  - Gestion et partage des éléments du dossier sous le SNE (numérisation des justificatifs et mise à jour du dossier)
  - Qualification de la demande et conseil auprès du demandeur dans la définition de son projet logement : identification des besoins, confrontation des besoins et souhaits à la réalité de l'offre, réorientation de la demande le cas échéant

- Le Bailleur est décisionnaire dans l'attribution de tous les logements sociaux via ces Commissions d'Attribution des Logements

Logement social

- Commissions communales
  - 41 commissions
- Commissions de Coordination Du Pays Voironnais
  - 11 commissions

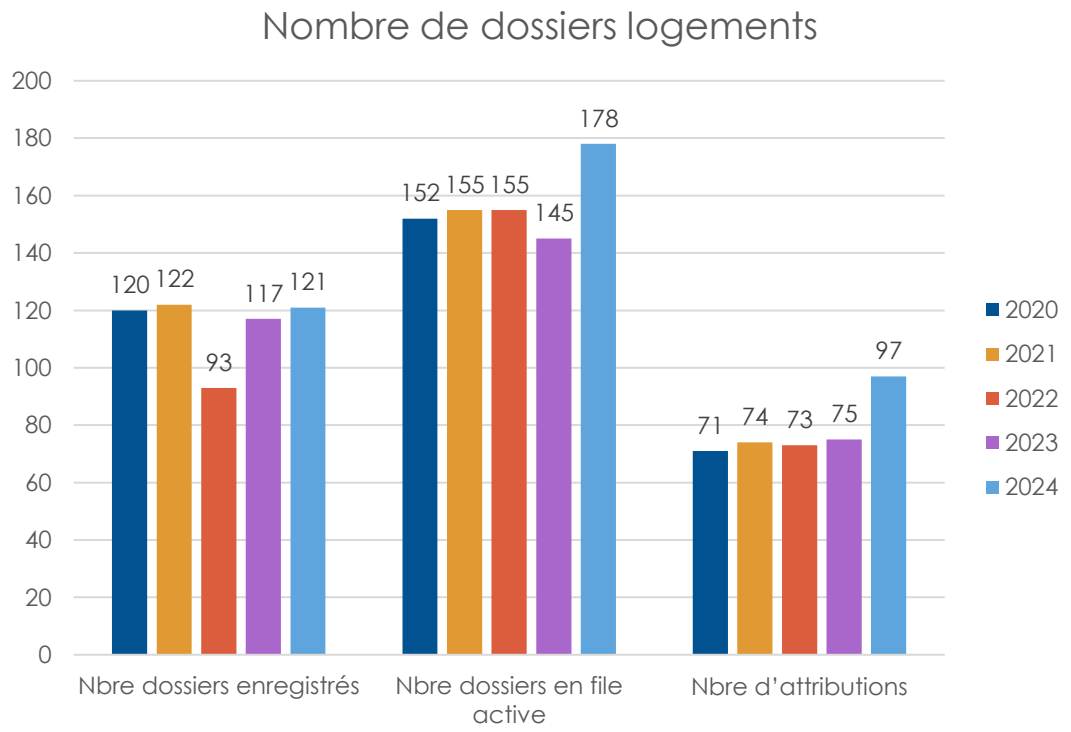

Logement social

Parc locatif Rivois social

	2021	2022	2023	2024
Nb de logements sociaux au 1er janvier	680	692	673	697

Répartition des attributions

	TOTAL	T1	T2	T3	T4	T5
SDH	36	0	13	13	10	0
PLURALIS	31	0	11	9	10	1
AIH	26	0	2	13	9	2
LPV	4	0	0	1	3	0
Habitat Dauphinois	0	0	0	0	0	0

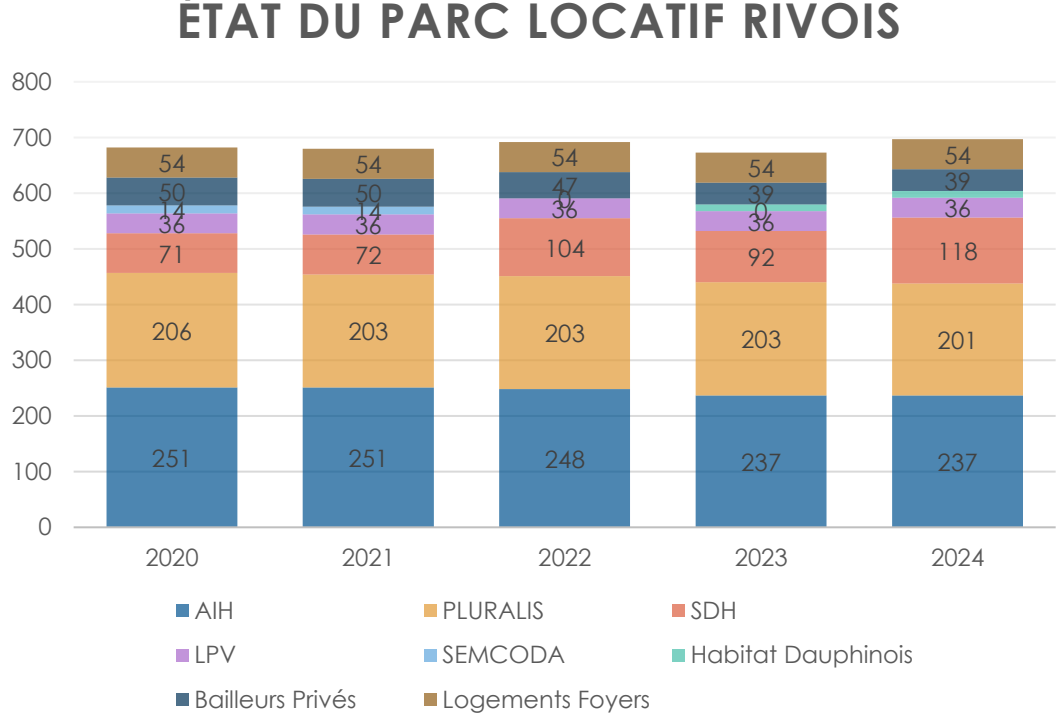

Logement d'urgence

- La commune de Rives dispose d'un logement d'urgence.
  - Celui-ci est attribué dans le cadre précis de **violences conjugales**.

- Le CCAS finance également des nuitées à hôtel en urgence (forfait de 200€ correspondant à 3 à 5 nuits)

- Logement d'urgence

	2022	2023	2024
Nb de mises à disposition	1	7	3
Nb de jours	1	116	85

- Nuitées en hôtel

	2022	2023	2024
Nb de situations	0	0	5
Nb de jours	0	0	16

Subventions aux associations

- Montants des subventions

	2021	2022	2023	2024
MJC	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00€
Croix rouge	1 500,00 €	750,00 €	1 000,00 €	1 000,00€
D'une Rives à l'autre	700,00 €	700,00 €	700,00 €	1 000,00€
Les Restos du cœur	- €	- €	- €	1 000,00€
UNRPA	150,00 €	150,00 €	1 500,00 €	1 000,00€
Accueil familiale 38	150,00 €	150,00 €	500,00 €	500,00€
Passiflore	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00€
Don du sang	200,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00€
BSE 38 (Bouchons)	150,00€	- €	150,00€	- €
ADMR	- €	- €	150,00€	- €
TOTAL	**33 550,00€**	**32 600,00€**	**34 500,00€**	**35 000,00€**

Le Budget du CCAS de Rives

1. L'évolution des dépenses
2. L'évolution des recettes

Le budget du CCAS de Rives
L'évolution des dépenses

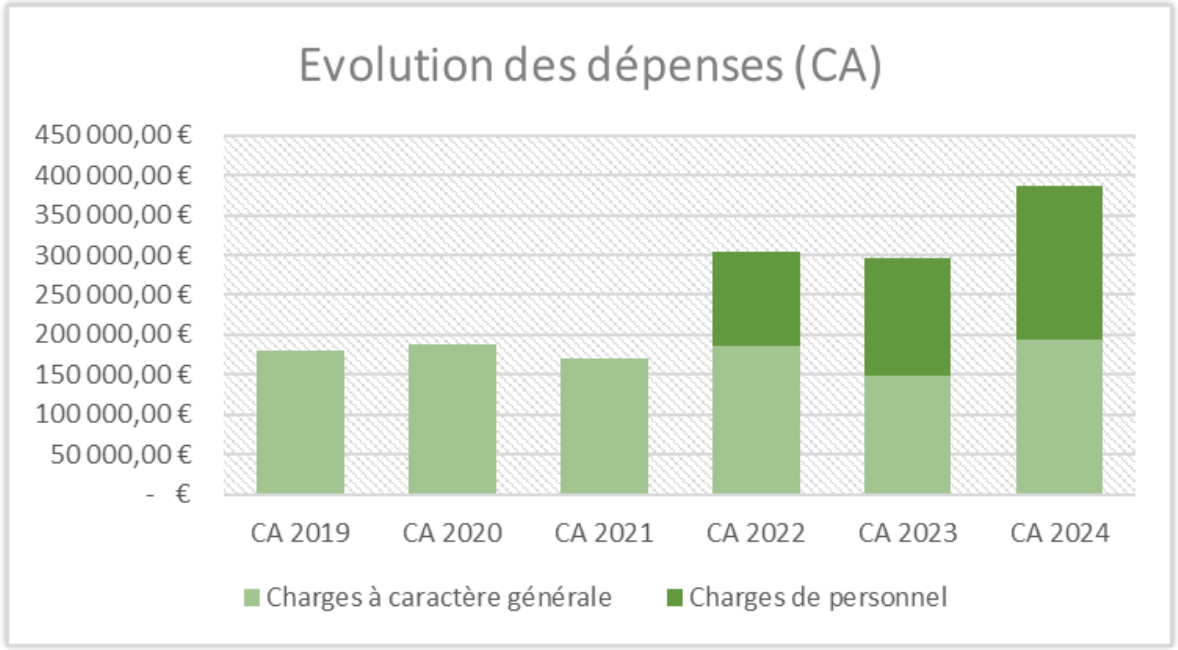

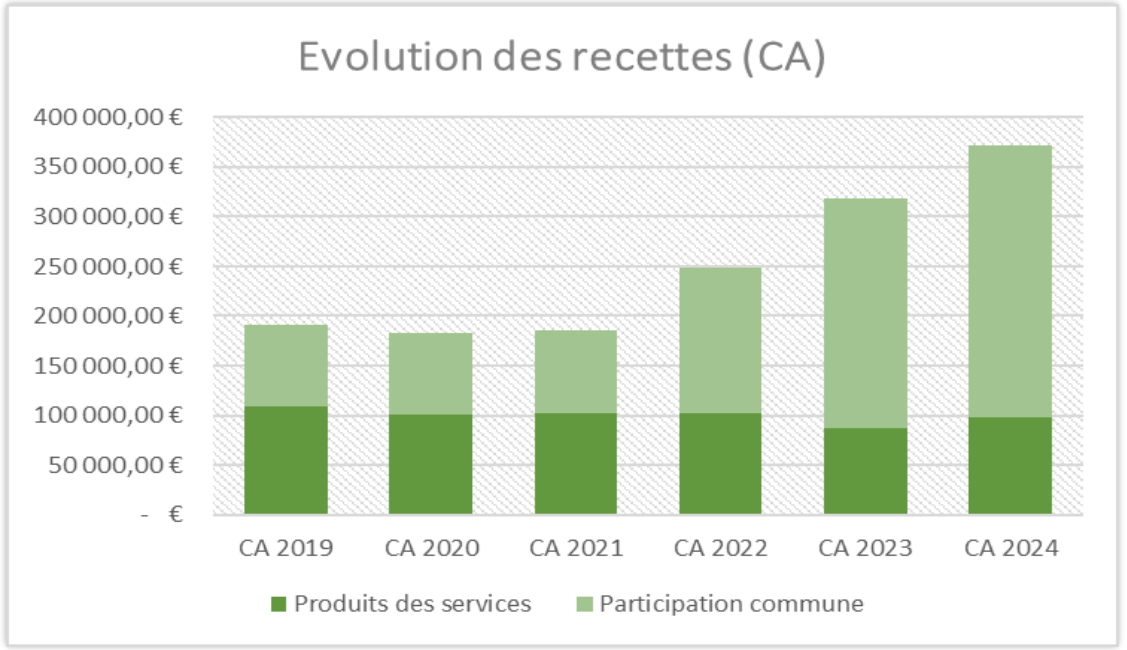

CCAS DE RIVES